

EDITORIAL:

Dans son allocution, le 30 janvier 2002, au Conseil économique et social¹ réuni en séance plénière, le Premier ministre français, Lionel Jospin, a parlé longuement de la mondialisation « qui libère des énergies mais qui entraîne aussi des forces négatives qu'il faut maîtriser ». Il a profité de l'occasion pour saluer le modèle européen « de respect de la diversité des langues et des cultures » et a proposé « que le droit des Etats à mener librement des politiques culturelles soit affirmé par une convention universelle sur la diversité culturelle ».

Cette proposition mérite certainement d'être retenue, mais une telle convention n'aura de sens que si chaque Etat arrive à définir sa politique linguistique et culturelle.

On objectera peut-être que beaucoup de pays déploient déjà depuis longtemps des efforts importants pour protéger leur langue et leur culture, par exemple la France, mais aussi les pays dont les langues sont moins répandues. Cependant, ces efforts visaient plus souvent à conserver le passé qu'à préparer l'avenir. Or, aujourd'hui les effets, positifs ou négatifs, de la mondialisation, et dont parlait Lionel Jospin, semblent nécessiter que toutes les stratégies sur lesquelles étaient basées jusqu'ici les politiques linguistiques et culturelles, soient repensées. Cela présuppose une analyse approfondie de la situation linguistique dans chaque pays.

En France, le gouvernement français a créé récemment à cet effet (dans le cadre du nouveau Conseil supérieur de la langue française - CSLF) un « Observatoire des Pratiques Linguistique » qui a pour mission d'étudier les pratiques linguistiques en France ainsi que les modalités et les effets du contact entre les langues. Il est précisé que les résultats de cette observation apporteront des informations utiles pour l'élaboration des politiques sociales, éducatives et culturelles.

L'intérêt de cette initiative pour notre domaine de recherches : les LSP et la Communication professionnelle, ressort nettement de la déclaration de Lionel Jospin lors de l'installation du nouveau CSLF en 1999²:

Les langues vont acquérir au 21ème siècle une importance accrue : la maîtrise de multiples formes de communication orale et écrite est exigée sur le marché du travail et conditionne l'accès à l'information, à la culture, à la vie sociale et à la citoyenneté ; le développement du secteur des services fait des langues de véritables acteurs de l'économie ; la mondialisation et la construction de l'Union européenne multiplient les échanges et les contacts entre les langues ; enfin les langues sont au coeur de la révolution introduite par les nouvelles technologies. Toutes ces évolutions appellent des interventions pour assurer le respect de la diversité culturelle et linguistique mais aussi pour développer les passages entre les langues (apprentissage de plusieurs langues, traduction, interprétation, banques terminologiques...).

C'est encore dans cette optique que le CSLF a lancé en 2001 un appel d'offres pour « des travaux dont l'objectif serait de mieux apprécier les politiques et les pratiques

linguistiques des entreprises à vocation internationale et de contribuer ainsi à orienter la politique du gouvernement en faveur de la diversité linguistique »³.

Le « Cahier de charges » précise que la recherche doit être centrée sur l'utilisation des langues dans un contexte de mondialisation qui conduit parfois les entreprises à retenir d'autres langues que la langue nationale pour leur communication interne ou externe.

Deux champs d'observation seraient privilégiés :

- 1) la communication au sein de l'entreprise quand, notamment du fait d'alliances ou de rapprochements internationaux, des personnels de langues maternelles différentes travaillent ensemble ;
- 2) la communication externe à l'entreprise, appréhendée dans ses relations avec les marchés étrangers, ses clients, ses fournisseurs.

Le document énumère une longue liste de questions pouvant être abordées dans ce cadre défini : fréquence d'emploi des langues étrangères, fonctions et catégories de personnes concernées, conditions d'emploi, incidence des nouvelles technologies de l'information, le rôle des langues dans les stratégies commerciales et de conquêtes de marchés etc. etc.

Nos lecteurs qui désirent s'inspirer de cette enquête qui recouvre une grande partie de notre champ d'action (et qui devrait aussi intéresser les gouvernements des pays non-francophones) trouveront le texte intégral du document sur le site du Ministère français de la Culture.

Le Comité Rédacteur

Références:

- ¹ Discours devant le Conseil économique et social. « Les enjeux de la mondialisation: régulation et développement », 30/01/2002: <http://www.premier-ministre.gouv.fr/fr/p.cfm?ref=31754>
- ² Intervention du premier ministre à l'occasion de l'installation du Conseil supérieur de la langue française: «Quelle politique pour le français et le plurilinguisme?», 16 novembre 1999: <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/politique-langue/politique-langue.htm>
- ³ Appel d'offre sur les politiques et les pratiques linguistiques des entreprises lancé en 2001 par La délégation générale à la langue française: http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/politique-langue/prat_ling_ao2001.html

DÉLAIS

Toute contribution destinée à être publiée dans notre revue "LSP and Professional Communication" doit nous parvenir dans les délais suivants:

Octobre (Vol.2, No. 2, Octobre 2002): **le 1^{er} juin 2002**
Avril (Vol.3., No.1, April 2003): **le 1^{er} décembre 2002**

Pour plus de détails, veuillez consulter le site de DSFF: <http://www.dsff-lsp.dk>